

AU CONSEIL COMMUNAL

1304 COSSONAY

Cossonay, le 4 janvier 2007/nm

Préavis municipal No 3/2007 relatif à des travaux d'urgence dans le bâtiment communal de la zone sportive de Marche

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de votre séance du 7 novembre 2006, votre Conseil a octroyé à la Municipalité diverses compétences et pouvoirs spéciaux pour la durée de la législature 2006-2011.

Vous l'avez entre autres autorisée à engager Fr. 100'000.-- au plus par cas, pour toute intervention d'urgence qui, au vu de sa nature et de la situation, ne pouvait être prévue au budget de fonctionnement. Il est alors prévu que ces dépenses soient soumises à votre Conseil par voie de préavis.

A la fin de l'année 2006, notre Autorité a dû faire usage de cette compétence en raison de problèmes graves d'humidité, découverts subitement au niveau des murs et dalles du bâtiment communal de la zone sportive de Marche, dans lequel se trouvent entre autres les vestiaires et douches du FC Cossonay.

L'origine des dégâts constatés provient de l'infiltration d'eau graduelle mais constante dans la structure du bâtiment, depuis les locaux des douches dont les joints sont devenus poreux et perméables.

Afin que la situation ne s'aggrave pas, la Municipalité décida d'engager immédiatement des travaux, et des demandes d'offres furent adressées à des entreprises spécialisées. Les travaux débutèrent à mi-novembre et se poursuivent, alors que le présent préavis est rédigé. La période d'assèchement est particulièrement longue et devrait se terminer dans le courant du mois de janvier 2007.

Par la suite, il s'agira de reposer le carrelage là où il a été enlevé, de créer une nouvelle étanchéité des murs et sols des locaux de douches et enfin de procéder à des travaux de peinture pour la remise en état correcte des lieux.

Le coût des travaux se présente comme suit :

- Travaux d'assèchement	Fr. 10'921.40
- Ecoulements des locaux de douche	Fr. 6'500.--
- Carrelage, étanchéité sols et murs	Fr. 15'746.20
- Peinture	Fr. 18'249.25
- Divers et imprévus	Fr. 3'589.15
	<hr/>
Coût total des travaux	<u>Fr. 55'000.--</u>

La première séance de la commission chargée d'étudier ce préavis est fixée au **mardi 23 janvier 2007 à 19.00 h.** au bâtiment administratif.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal No 3/2007 relatif à des travaux d'urgence dans le bâtiment communal de la zone sportive de Marche
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

- Déclare avoir pris acte de la décision de la Municipalité qui a engagé à la fin de l'année 2006 une somme de quelque Fr. 55'000.-- pour procéder à des travaux d'urgence au niveau du bâtiment communal de la zone sportive de Marche.
- Décide de l'autoriser à emprunter cette somme aux meilleures conditions, auprès d'un établissement financier, ou de la prélever sur les liquidités courantes disponibles auprès de la bourse communale.
- Décide de porter la valeur des travaux à l'actif du bilan et l'amortir sur une période de 10 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

G. Rime

C. Pouly

Déléguée municipale : Mme Nicole Baudet, Municipale